

FORMATIONS	OBSERVATIONS
<p align="center">Sécurité des spectacles et prévention des risques pour la licence d'exploitant de lieu</p>	<p><i>Pour vous permettre d'identifier, de prévenir et de gérer les risques inhérents à la nature et à l'activité de nos lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques.</i></p> <p><i>Cette formation permet aussi de satisfaire à l'obligation de formation à la sécurité des spectacles dans le cadre d'une demande de licence ou de son renouvellement (licence Cat 1).</i></p> <p><i>Validation par une attestation d'assiduité et un certificat de réussite au stage.</i></p>
<p align="center">Obtention</p>	<p>Obligation réglementaire : Code du Travail (R7122-3) – Ministère de la Culture (décret 2000-609 du 29/06/2000 et arrêté du 05/05/2008).</p>
<p align="center">Actualisation</p>	<p>Préconisation sans obligation :</p> <p><i>Pour échanger sur votre méthode de management de la prévention des risques, pour évoquer vos difficultés éventuelles dans le domaine, pour mettre à jour vos informations réglementaires.</i></p>

Mise à jour du 1^{er}/12/2018

ARTEK Formations >>> Qui sommes-nous?



www.artek-formationen.fr

1 cœur de métier : la prévention des risques et la sécurité du spectacle

25 formations spécifiques à ce secteur : sécurité incendie, habilitations électriques, travail en hauteur, CACES, accroche et levage, structures techniques démontables,...

4 agréments pour assurer les formations spécifiques :

- Sécurité des spectacles adaptée à la nature du lieu de spectacle pour l'obtention de la Licence d'exploitant de lieu ;
- Sauveteur Secouriste du Travail ;
- Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes ;
- CCP Les Fondamentaux à la prévention des risques professionnels dans le spectacle vivant.

20 villes où nous intervenons toute l'année.